



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16027</b>	De <b>M. Carlos Martens Bilongo</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Val-d'Oise )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >Manque de moyens au lycée Simone de Beauvoir à Garges-lès-Gonesse	<b>Analyse</b> > Manque de moyens au lycée Simone de Beauvoir à Garges-lès-Gonesse.
Question publiée au JO le : <b>12/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Carlos Martens Bilongo alerte Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation déplorable de l'établissement scolaire Simone de Beauvoir à Garges-lès-Gonesse dans le Val-d'Oise, en grève à 80 %. Cet établissement fait face à des classes surchargées : les élèves se retrouvent à trente-cinq par classe, ce qui diminue en conséquence le nombre d'heures postes par élève de façon préjudiciable. Le lycée Simone de Beauvoir est loin d'être le seul établissement confronté à un manque de moyens. De nombreux établissements du Val-d'Oise et d'autres départements le sont. Il convient de préciser que le lycée Simone de Beauvoir dispose de l'indice de position sociale le plus bas des lycées généraux et technologiques du Val-d'Oise. Cet établissement est également confronté à un manque de moyens considérable. Cela pénalise fortement les élèves et les professeurs ainsi que le personnel de l'établissement et inquiète, à juste titre, les parents d'élèves. Ainsi, leurs revendications ne doivent pas rester sans réponse. Ils demandent que soient prises des mesures concrètes telles que la réouverture d'une treizième classe de seconde ; le rétablissement du poste d'assistant d'éducation (AED) qui a par ailleurs été supprimé contre l'avis des représentants syndicaux et dont la fonction est pourtant non négligeable ; la création d'un troisième poste de conseiller principal d'éducation (CPE) au sein de l'établissement, indispensable en raison du nombre d'élèves qui augmente dans le département ; et enfin l'octroi d'heures supplémentaires afin d'organiser des dédoublements de classe et permettre aux élèves d'étudier dans de meilleures conditions. L'inquiétude de M. le député grandit concernant le maintien d'une certaine stabilité du corps enseignant de cette école et il partage le souhait des parents d'élèves d'obtenir des garanties solides sur le fait que la mesure du problème ait été prise en compte par les services de l'éducation nationale et qu'une réponse appropriée va être apportée. Les élèves ne doivent pas être abandonnés par l'école de la République, qui a pour objectif de contribuer à l'émancipation de tous. Surtout, les élèves des quartiers populaires n'ont pas à pâtir d'un sureffectif. Enfin, les professeurs doivent avoir le temps nécessaire pour offrir aux élèves un enseignement de qualité. L'encadrement des élèves doit aussi se faire convenablement avec la création des postes demandés. Dès lors, il lui demande quand elle compte accorder les moyens suffisants à cet établissement pour fonctionner sereinement et ainsi permettre aux élèves d'étudier dans des conditions dignes.